

HOLY-DIS
Société anonyme au capital de 501.342 euros
Siège social : 14-30, rue de Mantes, 92700 Colombes
348 366 535 R.C.S. Nanterre

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale du 18 décembre 2014

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014, d'une durée de douze mois.

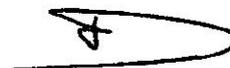
Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de notre Société

L'exercice social de notre Société, clos le 30 juin 2014, d'une durée de douze mois, a été marqué par une légère diminution de notre activité (diminution du chiffre d'affaires de 0.08 %) et une nette augmentation de notre rentabilité : l'EBE est passé de 1.9 % à 16.8 % du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette évolution est liée à l'impact de notre stratégie de gestion de la société et d'investissement sur ressources propres en dehors de tout recours à des ressources externes en capitaux ou en dettes (R&D interne activée et amortie).

Le chiffre d'affaires reflète la tenue de notre part de marché "verticale" historique aussi bien en planification optimisée full Web qu'en gestion de temps et en planification optimisée "ligne Windows".

Notre rentabilité d'exploitation en terme de valeur ajoutée (82% du chiffre d'affaires), continue à refléter notre stratégie très active d'investissement de la quasi-totalité des ressources dégagées par l'exploitation dans une politique d'innovation technologique destinée à consolider et à augmenter à terme notre leadership fonctionnel et technologique dans le domaine de la planification optimisée des RH en milieu hyper-contraint (qui est notre cœur de métier) ainsi que dans le domaine de la gestion du temps de travail.



Le chiffre d'affaires net de notre Société s'élève au 30 juin 2014 à 5.746.667 € contre 5.751.142 € au 30 juin 2013.

Les résultats de l'exercice sont les suivants:

- un résultat d'exploitation bénéficiaire de 563.159 € contre un résultat d'exploitation déficitaire de (192.261) € au 30 juin 2013,
- un résultat financier bénéficiaire de 9.599 € contre un résultat bénéficiaire de 55.996 € au 30 juin 2013;
- un résultat courant avant impôts de 572.758 € contre (136.265) € au 30 juin 2013;
- un résultat exceptionnel déficitaire de (111.885) € contre un résultat exceptionnel déficitaire de (117.821) € au 30 juin 2013.
- le résultat net ressort bénéficiaire de 460.873 € contre une perte au 30 juin 2013 de (254.086) €.

Au 30 juin 2014, le total général du bilan de la Société s'élevait à 4.384.640 € contre 3.663.355 € au 30 juin 2013.

Evolution des affaires (art L.225-100 du Code de commerce)

La société a bénéficié d'une avance de trésorerie d'un montant de 260.000€ accordée par sa société mère Holy-Dis SAS à compter du 30 janvier 2012 portant intérêt au taux de 4% l'an. Un remboursement de 56.000 € est intervenu durant l'exercice. La société ne recourt à aucune mobilisation de créance ou relais de trésorerie à court terme.

Le rapport entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement est maîtrisé et optimisé au profit de la trésorerie structurelle de la société et de la consolidation de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des capitaux propres et des dettes :

	30/06/2013	30/06/2014
Capitaux propres	278.011 €	738.885 €
Dettes	3.296.747 €	3.476.020 €

DETAILS

Nature des dettes	Au 30 juin 2013	Au 30 juin 2014
Emprunts & dettes financières	296.619 €	286.785 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	91.882 €	68.550 €
Fournisseurs et comptes rattachés	428.380 €	403.978 €
Dettes fiscales et sociales	1.094.154 €	1.259.782 €
Autres dettes	18.686 €	57.344 €
Produits constatés d'avance	1.367.027 €	1.399.580 €
TOTAL	3.296.747 €	3.476.020 €



Nos dettes reflètent la parfaite maîtrise de nos comptes fournisseurs (et donc de nos achats) ou sociaux (donc de nos coûts RH).

Endettement (art. L.225-100 al3 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du «taux d'endettement», (rapport entre emprunts et dettes assimilées et ressources propres).

	30/06/2013	30/06/2014
Capitaux propres	278.011 €	738.885 €
Emprunts et dettes	296.619 €	286.785 €
Taux d'endettement	106.7%	38.8%

Délai de Paiement fournisseur

En moyenne la société Holy-Dis règle ses fournisseurs à 28 jours¹ de la date de facturation.

Les dettes fournisseurs au 30/06/2014 se répartissent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2014
Factures fournisseurs à moins de un mois de la date de facturation	111.879 €	96.290 €
Factures fournisseurs à plus d'un mois et moins de trois mois de la date de facturation	25.715 €	2.149 €
Factures fournisseurs à plus de trois mois et moins de six mois de la date de facturation		361 €
Factures fournisseurs à plus de six mois et moins d'un an de la date de facturation		
Factures fournisseurs à plus d'un an de la date de facturation	222.695 €	222.695 €
TOTAL	360.289 €	321.495 €

Autres faits marquants de l'exercice

La société dispose d'une filiale, Holy-Dis S.a. située à Charleroi (Belgique), qui maintient une présence commerciale active ainsi qu'une veille concurrentielle et technologique sur un marché fréquemment approché par des concurrents américains ou d'Europe du Nord avec une très forte demande technologique sur les produits d'optimisation.

Cette filiale bénéficie de la demande qui s'oriente vers nos nouveaux produits "full Web".

¹ Ce calcul ne prend pas en compte la dette de 222 695 € envers la société Alti car celle-ci fait l'objet d'un litige en cours depuis 2006. La formule suivante a été utilisée : $((321\ 495 - 222\ 695) / (1\ 281\ 065 + 24\ 045) * 365)$.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les coûts salariaux et sociaux d'ingénieurs et de spécialistes de haut niveau sont très élevés et inadaptés pour une société de notre taille, compte tenu des temps de travail légaux français comparativement à nos concurrents occidentaux américains ou autres et compte tenu de marchés très concurrentiels.

Compte tenu de l'état d'avancement et de la maîtrise de nos produits, le recours à une sous-traitance "offshore" a été stoppé au 30 juin 2013.

Recherche et Développement

Notre société, dont l'activité porte essentiellement sur le développement, continue de concentrer ses efforts de recherche sur les projets liés à l'amélioration permanente de son expertise reconnue en matière de gestion et de planification optimisée des ressources humaines.

Un montant de 289.046 € a été porté en immobilisation dans la catégorie du développement. Le total des investissements de R&D réalisés sur l'exercice s'élève ainsi à 299.523 €. En parallèle, la charge d'amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisée sur l'exercice s'élève à 426.101 €. Ces investissements ne sont malheureusement pas éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche stricto sensu².

Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Une régularisation de licences utilisées en contrefaçon a contribué pour 358.100 € à l'activité de l'exercice 2013-2014.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société développe et supporte grâce à l'export un environnement de crise économique globale et de stagnation sur le marché national en maintenant son chiffre d'affaires malgré de très fortes pressions client et concurrentielle sur les prix.

Dans un environnement incertain, nos objectifs sur les exercices à venir, closes en juin 2015 et juin 2016 doivent assurer un maintien du chiffre d'affaires, une progression forte de notre compétitivité et une reconstitution rapide de nos fonds propres et de notre trésorerie.

Prise de participation

Aucune prise de participation n'est intervenue durant l'exercice clos le 30 juin 2014.

² Les activités retenues dans l'assiette du CIR correspondent à la définition internationale des travaux de R&D qui a été établie par le Manuel de Frascati dans le cadre de l'OCDE. Pour être éligible au titre du CIR, la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un processus, d'un programme ou d'un équipement doit présenter une originalité ou une amélioration substantielle ne résultant pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes.

des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit code. Il indique notamment qu'il n'y a aucune délégation en cours au 30 juin 2014.

Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de notre Société selon la définition dudit article, au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2014, était de 0 % du capital de notre Société.

Nous vous informons également, conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce, que la société n'a opéré aucune acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, n'a consenti aucune option d'achat et n'a attribué aucune action gratuite aux salariés ou aux dirigeants. La société n'a pas mis en place de plan stock options.

Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (Art. L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Conformément audit article, nous vous informons que la société Holy-Dis Holding, actionnaire majoritaire de la société, a maintenu sa participation dans la société au cours de l'exercice à 85,6%.

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par votre conseil au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes en a été informé pour l'établissement du rapport spécial.

Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et ayant été significatives pour une des parties en raison de leur objet ou de leurs implications financières, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

Structure du capital social

Au 30 juin 2014, le capital social de notre Société s'élevait à 501.342 €, divisé en 835 570 actions d'une valeur nominale de 0,60 € chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.



Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale du 6 décembre 2011 a approuvé l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire au cabinet ERNST & YOUNG et Autres (438 476 913 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant au cabinet AUDITEX (377 652 938 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Information sur les administrateurs de la société

Conformément aux dispositions résultant de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de notre Société dans toute société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014 :

- Monsieur Bruno DELHAYE, Président et Directeur Général de la Société HOLY-DIS SA est également :
Président de la SAS HOLY-DIS HOLDING
- Monsieur Patrick CHASSAGNE, Représentant permanent de la société HOLY DIS HOLDING SAS, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également :
Gérant de la société INDEX SARL, Directeur Général de La Grande Boulangerie de Paris
- Monsieur Guy PASQUET, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
NEANT
- Monsieur Gilles HABABOU, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
- Monsieur J-C ORDONNEAU, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
est également :
Gérant de la société FMA

Vous allez, par ailleurs, entendre la lecture du rapport établi par le Président de votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Votre conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.



Monsieur Bruno DELHAYE
Président du Conseil d'Administration